

N°25-CM

**Arrêté fixant la composition du jury du concours d'accès au grade  
d'ingénieur dans la spécialité « Prévention et gestion des risques » -  
Session 2025**

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté n°25-CD du 11 avril 2025 fixant la liste des personnes habilitées à siéger dans les jurys de concours et d'exams professionnels prévue à l'article 17-1 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013,

Vu l'arrêté d'ouverture n°24-OH du 25 novembre 2024 portant ouverture du concours d'accès au grade d'ingénieur dans la spécialité « Prévention et gestion des risques » - Session 2025,

Vu le procès-verbal n°C24-M de la réunion du 25 septembre 2024 portant désignation des représentants syndicaux pour les jurys de concours et d'exams – Session 2025,

Vu le courrier en date du 5 mars 2025 portant désignation de Mme Delphine ARTIGUES en tant que représentante du CNFPT,

**Arrête**

**Article 1 : Composition du jury**

La composition du jury du concours d'ingénieur, au titre de la session 2025, est fixée comme suit :

**Collège des élus :**

M. Bernard MAGNE, Adjoint au Maire de Monferran Saves (32),

Mme Sandrine FLOUREUSES, Administratrice du CDG31, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (31),

M. Julien COLOMBIES, Conseiller municipal de Bessieres (31),

Mme Nicole MARTIN, Administratrice du CDG11, Maire de Ricaud (11).

**Collège des fonctionnaires :**

Mme Sylvie ASSAILLY, Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP A,

M. Jean-Charles LACLAU, Directeur Général des Services de Tournefeuille (31),

M. Thomas MOUTIN, Responsable développement durable à Montauban (82)

Mme Virginie SENCHOUP, Directrice des ressources humaines à Ramonville Saint-Agne (31).

**Collège des personnalités qualifiées :**

Mme Delphine ARTIGUES, Représentante du CNFPT (65),  
 M. Vincent CADORET, Responsable du pôle gestion intégrée des ressources en eau au Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (31),  
 M. Stéphane JAKUBIAK, Directeur Général Adjoint patrimoine et services urbains au CA du SICOVAL (31),  
 M. Frédéric KRUSZCZYNSKI, Responsable du Pôle collectes à Toulouse Métropole (31).

**Article 2 : Présidence du jury**

La présidence du jury est assurée par M. Bernard MAGNE. En cas d'empêchement du Président, la suppléance de la présidence est assurée par Mme Sandrine FLOUREUSSES.

**Article 3 : Exécution de l'arrêté**

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 : Voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr) ), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**Article 5 : Publicité**

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité.  
 Il fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage sur les lieux d'épreuve,
- publication sur le site Internet du CDG31 ([www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)).



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ